Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-1310202611-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1310202611

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	8 octobre 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants.	13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
William Mallégoll qui a donné procuration à Anthony Page
Florian Lelièvre, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Sainte Barbe : participation au vin d'honneur

En référence à la loi relative à la transparence sur la vie publique, et afin d'éviter tout conflit d'intérêt les Elus membres d'une association ayant fait une demande de subvention ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

Comme chaque année, les sapeurs-pompiers ont le plaisir de célébrer la sainte barbe, leur fête traditionnelle qui aura lieu le 5 décembre prochain.

La commune souhaite participer au financement du vin d'honneur qui clôture la cérémonie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Aude Quiniou ne prend pas part au vote car elle fait partie du bureau de l'association)

- Participe au financement du vin d'honneur à hauteur de 300 €
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-1310202611-DE

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....